

Convocation envoyée
le 31/03/2023

Délibérations affichées

le : 29/04/2023

Nombre de membres :

En exercice10.....

Présents7.....

Votants.....6.....

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : Alexis PATRIA et Hervé LECOEUR (délégués Titulaire de FONTAINE CHAALIS), Vincent DESBOIT (délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), Gilles TESSON (délégué Titulaire de MONTLOGNON) et Adelino RODRIGUEZ (délégué suppléant pouvoir de Daniel FROMENT), Guy-Pierre de KERSAINT et Pierre BACOT (Délégué Titulaire de VERSIGNY).

Absents Excusés : Anne-Sophie SICARD, Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Bruno SICARD, Germano DE FREITAS, Yves BIANCINI, Daniel FROMENT, Benoit PROFFIT.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

2023 08 - Compte Administratif 2022 et affectation du résultat au Budget Primitif 2023

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles TESSON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Hervé LECOEUR, après s'être fait présenter le budget primitif,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté de 2022 (excédent)	537 497.48€
Dépenses de l'exercice	243 971.98€
Recette de l'exercice	229 071.07€
Résultat de clôture (excédent)	522 596.57€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat reporté de 2022 (excédent)	270 929.81€
Dépenses de l'exercice	33 922.36€
Recette de l'exercice	274 842.06€
Résultat de clôture (excédent)	511 849.51€

Le résultat dégage un excédent de financement de 511 849.51€ qui sera inscrit au compte 001 Investissement recettes du Budget 2023.

Reste à réaliser en dépenses d'Investissement : 396 765.00€

Excédent total de financement est de 115 084.51€

Le résultat ne dégageant pas de besoin de financement, il n'est pas affecté de sommes au compte 1068 Investissement au Budget 2023.

L'excédent de fonctionnement : 522 596.57€, sera inscrit au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au Budget 2023.

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Hervé LECOEUR

